



"LA MAIN DANS LA MAIN : Bureau de dépôt : 5000 NAMUR MAIL - Prix : 1 Euro - Mensuel n° 302 Février 2013 - Ed. resp. : Andrée Defaux - 64, rue Pépin - 5000 Namur P705187

VOUS AVEZ DIT DURABLE...



En 2000, sous l'impulsion de l'ONU, pour avancer vers un monde plus durable, « les objectifs du millénaire pour le développement » sont nés. Parmi ceux-ci, celui de réduire l'extrême pauvreté de moitié pour 2015. Pour les plus pauvres d'ici et d'ailleurs, on est loin du compte.

L'exploitation outrancière des ressources naturelles et la destruction de l'environnement mettent en péril le droit à l'existence des générations futures.

A l'occasion de deux journées de travail consacrées à une évaluation de ces objectifs, nous avons rappelé la violence qui s'exerce sur les plus pauvres partout dans le monde.

On découvre dans la presse de ce début d'année que 0,5 % de la population mondiale dispose de 36 % des biens de la Terre. Le droit pour une minorité d'accumuler et de s'accaparer les richesses naturelles et celles produites par l'activité humaine constitue la violation du droit à l'existence pour la majorité des personnes condamnées à la misère. Une telle violence légalisée est intolérable et ne peut plus durer.

Luc Lefebvre

EDITORIAL

N° 302

SOMMAIRE



Rue Pépin, 27 • 5000 Namur
Tél. : 081/ 22 15 12

Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387

Bureau de dépôt :
5000 NAMUR MAIL
P 705187

Prix : 1 Euro
Mensuel n° 302
Février 2013

Ed. resp. : Andrée Defaux
64, rue Pépin 5000 Namur

- Andenne 2/3
 - Recherche d'emploi
- Fédération 4/5/6
 - Agir pour un développement durable
- Hainaut 7
 - Nous nous mobilisons !
- Nos droits 8
 - Nouveautés dans le logement social !
- Hors cadre 9
 - L.S.T ouvre ses portes
- Ça se passe
- Petites nouvelles 10

ANDENNE

RECHERCHE D'EMPLOI

Un jeune nous livre son ressenti

PARCOURS SCOLAIRE

J'ai fait mes primaires puis, je suis entré en 1^{ère} accueil car j'avais raté ma 6^{ème}. Et j'ai fait trois ans de menuiserie en professionnelle. Je suis plus manuel qu'intellectuel. C'était soit la menuiserie soit l'art déco. Et l'art déco, ce n'était pas vraiment mon genre.

En menuiserie, les professeurs étaient contents de moi mais avec les élèves ça n'allait pas. Et c'est comme ça que j'ai dû aller en art déco. J'ai fait 2 ans dans cette option.

Cela s'est bien passé, j'ai réussi mon année, c'était en 4^{ème} professionnelle. J'ai changé parce que j'en avais marre de l'établissement scolaire. Les cours, c'était la même chose chaque année et du coup, tu les connaissais déjà.

C'était un peu facile. Il n'y avait pas de nouveautés sauf les options. C'est vrai que l'art déco c'était de nouvelles choses mais j'ai voulu changer. J'ai voulu aller dans un autre établissement scolaire dans le centre ville où j'ai été refusé ainsi que dans un 3^{ème}. Alors, je suis allé dans une autre école de la région.

Ils étaient d'accord de me prendre mais à l'essai. Ce n'était pas vraiment mon choix mais c'est là qu'ils m'ont accepté. J'ai dû aller dans une option pour m'occuper des enfants parce que c'était là qu'il restait de la place. Ce n'était pas trop mon truc. J'ai fait un an et j'ai raté ma 4^{ème} en services sociaux. Malheureusement, il y avait des jours où je n'allais pas à l'école. Donc ça n'a pas été...

C'était au moment de la maladie de mon père, c'est là que pour moi tout s'est déclenché. Je ne vois pas mon parcours scolaire comme extraordinaire. J'aurais réussi si je n'avais pas fait trop « chier » l'école.

EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES

Question expériences professionnelles, j'ai arrêté l'école quand mon père est tombé malade. Je suis allé travailler dans un café à Huy. C'était difficile car je ne bois pas et ce n'était pas toujours agréable. Il fallait parfois sortir les clients.

Puis, je suis allé dans un restaurant à Liège. Là, cela allait mais l'Horeca, ce sont des heures pas possibles. C'était dif-

le patron était fier de moi. Le boulot de déménageur, c'était quelque chose qui me tenait vraiment à cœur. Je voulais faire cela depuis longtemps, depuis que je viens à LST, c'est ce que j'ai toujours dit.

Et j'ai eu l'occasion de faire ce métier et donc, je m'y suis donné à fond. Je n'allais pas laisser passer ma chance. Je montrais que j'étais motivé. Même si parfois c'était dur !

Quand j'y suis allé pour me présenter, j'étais stressé. Je faisais ce qu'on me demandait. Mais le plus dur, c'était d'attendre pour savoir si le patron allait me prendre ou pas.

Pendant la période d'essai, je me suis posé plein de questions. J'en avais parlé avec des collègues. Ils me disaient : « il ne faut pas te tracasser. S'il a un truc à te dire, il va te le dire. T'es toujours présent, t'es à l'heure. C'est pas que tu veux pas travailler, que du contraire ».

Il m'avait laissé une semaine sans travailler. Ça met des doutes, c'est normal. J'ai montré ce que je savais faire. S'il ne voulait pas me prendre, s'il trouvait que je n'étais pas assez fort pour porter ses meubles, je ne sais pas... ? C'était un peu stressant. Surtout l'attente. Je n'en avais pas marre. J'étais motivé à le faire. Le patron m'a dit : « on a rien à te dire ». Et pourtant, je n'ai jamais eu de ses nouvelles !

CONTRAINTES

Ce qui est difficile quand on cherche un emploi et qu'on n'en trouve pas, c'est qu'on n'a pas de diplôme et qu'on sort de l'école. Et que les patrons demandent des diplômes et de l'expérience. Tu as tes stages d'accord mais ce n'est pas pareil. J'ai voulu faire une formation en tant que déménageur mais quand j'ai cherché quand j'étais au centre à Namur il n'y avait rien.

Mais c'est parfois franchement dur d'arriver à trouver un emploi. J'ai envoyé des lettres, des CV,...



ficile avec le patron. Ca ne s'est pas bien terminé et je me suis fait virer alors que je commençais seulement à m'habituer.

Par après, j'ai travaillé à Namur dans un restaurant de nouveau. Et là, c'était beaucoup trop d'heures. Je commençais à 9h au matin et je terminais à 2h au matin tous les jours et je n'avais pas de congé. Même si j'étais bien payé. Puis, j'ai appris que mon patron ne m'avait pas renseigné à l'ONSS et donc, pour le Forem et l'Onem, je travaillais en noir. J'étais embêté.

J'ai alors dû suivre une formation par le Forem en horticulture. Ca n'a pas été. Mais là, c'est encore moi qui ai « foiré ». Il y avait de gros problèmes avec mon petit frère, qui était en prison, à ce moment-là.

Puis, j'ai fait un essai dans une société de déménagements. J'ai passé un entretien. Cela avait l'air concluant et

ANDENNE

C'est difficile parce que tu dois en envoyer plein pour l'Onem même si cela ne t'intéresse pas comme boulot. J'ai été convoqué à l'Onem. J'avais 40 recherches d'emplois sur 4 mois. Ils m'ont dit que ce n'était pas assez.

J'ai expliqué qu'il y avait quelques temps, j'étais dans un centre parce que j'étais à la rue. Ils ne m'ont pas trop cru, donc ils ont appelé pour vérifier. J'ai dit : « écoutez, quand vous êtes à la rue, la priorité ce n'est pas de trouver un papier et un bic pour faire une recherche d'emploi ».

C'est à partir du moment où je suis sorti du centre que j'ai commencé des démarches pour un emploi. J'avais toujours dit que la priorité à ce moment-là était le logement et qu'une fois que j'aurais ce problème derrière moi, je pouvais alors me consacrer à la recherche d'un emploi. Ce n'était pas facile comme entretien. Ce qui est difficile aussi, c'est que tu n'as pas toujours de réponse à tes courriers ou, quand tu en as, elles sont

négatives. Et puis, quand tu n'as pas de permis, cela n'aide pas.

Tu prends dans les métiers que tu n'as pas spécialement envie de faire parce que, sinon, tu es rayé mais tu n'as pas de motivation dans un métier qui ne te correspond pas du tout.

AVOIR UNE CHANCE

J'aimerais avoir une vie comme tout le monde. Avoir un travail. Je ne vais pas dire une maison à soi mais un toit. Pouvoir mettre un peu d'argent de côté s'il arrive quelque chose. Et après, avoir une famille. Mais maintenant, c'est le travail.

Mon rêve, c'est vraiment d'avoir un boulot qui me plaît. Etre déménageur. Mais pas n'importe comment. Avoir un contrat, c'est important. Au mieux, cela serait un CDI. Avoir un contrat, pas de travail au noir. Mais bon du moment que j'ai un contrat normal, même un CDD

pour commencer cela serait déjà vraiment bien.

Pour moi, un emploi de qualité, c'est un métier qu'on aime bien, qui doit être une passion. Qu'il soit déclaré et avec un salaire correct.

Commencer à un petit échelon et avoir la possibilité de monter au fil des années. Avoir un salaire qui permette de vivre sans se priver et ne pas arriver en fin de mois à chaque 15 du mois. Avoir le nécessaire pour manger, payer son loyer, ses factures, et avoir un petit peu d'argent en plus pour s'acheter des vêtements. J'aurais envie de dire qu'on laisse la même chance à tous. Qu'il y ait plus d'égalité. Qu'on laisse la chance aussi aux plus démunis et pas toujours aux autres.

Que tout le monde soit au même niveau. Que ce n'est pas parce qu'on n'a pas de diplôme qu'on est plus bête qu'un autre.

Un jeune militant



FEDERATION

« AGIR POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE QUI N'OUBLIE PERSONNE »

Participation de délégués de LST au séminaire organisé par ATD Quart-Monde

Le Mouvement ATD Quart-Monde organisait les 21 et 22 janvier 2013 le séminaire « Agir pour un développement durable qui n'oublie personne ».

Ce séminaire s'inscrit dans le programme d'évaluation des Objectifs du Millénaire (OMD). L'objectif est notamment d'évaluer l'impact des politiques de lutte contre la pauvreté sur les personnes les plus affectées par l'extrême pauvreté. Pour cela, il est indispensable que les plus pauvres eux-mêmes soient partie prenante de ce processus, en apportant leurs expériences et leur point de vue à l'évaluation de ce qui a été mis en place pour atteindre ces objectifs ainsi qu'à la programmation d'après 2015.

Pendant plusieurs mois dans différents pays du monde, des hommes et des femmes subissant la grande pauvreté, se sont rassemblés pour débattre sur le conte-

nu de ces objectifs, sur la place à donner à la lutte contre la pauvreté dans les politiques de développement durable.

Et pour évaluer les avancées ou les reculs constatés entre 2000 et 2015, en terme de réduction des inégalités entre riches et pauvres.

Un groupe de militants de LST a été invité à ce séminaire. Nous avons ainsi pu participer à deux journées de travail très intéressantes qui ont réuni des délégués des populations parmi les plus pauvres de divers pays d'Afrique, d'Amérique latine, d'Asie et d'Europe, ainsi que des représentants de la société civile et des représentants d'institutions nationales, européennes et internationales.

Pour alimenter le dialogue et les débats durant le séminaire, nous étions invités comme chaque délégation, à témoi-

gner de nos expériences de résistance à la misère.

Nous avons présenté la démarche initiée à Namur il y a 16 ans à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère (le 17 octobre). Une action citoyenne qui au fil des ans nous a permis de construire et de maintenir un lieu et un temps de prise de parole et d'interpellation, pour témoigner de nos résistances à la misère et questionner les politiques de lutte contre la pauvreté.

Vous pourrez lire l'entièreté de notre contribution dans les colonnes qui suivent.

Le mois prochain, nous vous proposerons un écho des débats qui ont eu lieu à l'occasion de ce séminaire et les impressions des militants qui y ont participé.

Chantal Cornet

Voici le témoignage que nous avons construit à l'occasion de ce séminaire



Intervention aux rencontres d'évaluation des objectifs du millénaire pour le développement.

Le Mouvement Luttes Solidarités Travail est un mouvement de rassemblement des plus pauvres pour lutter avec d'autres contre la misère et ce qui la produit.

Il nous est proposé de présenter aujourd'hui la démarche initiée par les militantes et militants du Mouvement Luttes Solidarités Travail pour que le 17

octobre soit et reste le temps de témoignage de nos résistances à la misère qui doivent interpeller l'ensemble de la société.

Depuis plusieurs années le Mouvement Luttes Solidarités Travail organise

à Namur un événement à l'occasion de la Journée mondiale du refus de la misère chaque 17 octobre depuis 1987.

Au sein du mouvement LST, nous voulons en faire un moment fort de prise de parole des plus pauvres. Il s'agit à la fois de construire une parole et de trouver les moyens pour qu'elle soit entendue. Nous organisons des actions publiques par lesquelles nous interpellons les autorités politiques concernées et questionnons les politiques de lutte contre la pauvreté. Nous le faisons à

partir du vécu des plus pauvres, de notre histoire de résistance à notre misère.

Nous avons voulu que cette action citoyenne que nous portons à travers les associations qui sont les nôtres, introduise dans les murs du Parlement wallon les interpellations des familles et des personnes que nos sociétés relèguent dans des existences de misère.

Chaque année, devant la dalle en l'honneur des victimes de la misère, accompagnées des citoyens et des mandataires publics qui nous rejoignent, des personnes et familles témoignent et questionnent la société à partir de ce que les

les politiques qui se développent ne luttent pas réellement contre ce qui produit l'extrême pauvre.

réalités de l'extrême pauvreté nous imposent.

Sur la base de nos histoires de vie nous exprimons notre point de vue sur la manière dont la lutte contre la pauvreté

FEDERATION

devrait se réaliser. Nous mettons notamment en évidence le fait que les politiques qui se développent, ne luttent pas réellement contre ce qui produit l'extrême pauvreté et ne nous garantissent pas des conditions de vie dignes. Elles deviennent au contraire des éléments qui fragilisent les plus pauvres et augmentent la misère.

Nous allons vous raconter ce combat collectif de plusieurs années afin d'inscrire de manière durable dans les murs du Parlement wallon et les débats qui s'y tiennent, les enjeux de société portés par les plus pauvres.

En effet, pour comprendre les démarches militantes et citoyennes qui sont possibles aujourd'hui c'est important de les situer dans leur histoire.

A l'occasion du 17 octobre 1996, nous avons organisé une balade historique dans les rues de Namur, pour mettre en évidence les divers quartiers et lieux de la ville, dans lesquels beaucoup d'entre nous ont vécu. Nous voulions

Aujourd'hui, en 2013, nous représentons 15 % de la population belge à vivre sous les seuils de pauvreté.

montrer en quoi ces lieux sont autant de témoins des résistances à la misère portées par nos familles, par des personnes parmi les plus pauvres.

Voici ce qu'en disent les médias en 1996:

« Plus d'une centaine de militants et sympathisants défilent dans les rues de Namur. L'itinéraire passe en revue les lieux symboliques de la résistance à la misère.

A chaque étape de ce « pèlerinage », un panneau illustré rappelle la vie des familles qui ont animé les différents quartiers du centre-ville. Des militants(es) prennent la parole pour dire leurs histoires de vie dans ces quartiers.

Les plus pauvres éprouvent les pires difficultés pour trouver à se loger et la spéculation immobilière va bon train. Chassés de ces vieux quartiers du centre ville par les opérations de rénovation, ils savent très bien qu'ils sont bien souvent « utilisés » pour occuper les logements, les terrains, les quartiers que d'autres ne

veulent plus. Une fois les quartiers réhabilités les plus pauvres en sont éloignés.

L'itinéraire a notamment conduit le cortège à l'ancienne école des pauvres et à l'hospice St-Gilles - ancien hôpital général destiné à aider les indigents - qui

On assiste à l'apparition de la valeur «universelle» pour le travail des plus pauvres 1€/h.

deviendra bientôt le Parlement wallon, lieu symbolique par excellence, de l'expression de la démocratie. »

C'est devant les portes de cet ancien « hôpital général » destiné à abriter le Parlement wallon que nous avons terminé la journée du 17 octobre 1996 en rappelant que ce lieu garde imprégné dans ses murs une grande part des résistances à la misère portées par les plus pauvres. Et en annonçant que nous ne manquerions pas à l'avenir de raviver cette mémoire au départ des luttes et espérances des plus pauvres pour un monde plus juste.

Depuis cette date, chaque année à l'occasion de la journée mondiale du refus de la misère, nous avons organisé un événement public pour démontrer que malgré les intentions annoncées par les politiques de lutte contre la pauvreté, la pauvreté et la misère augmentent ici et partout dans le monde.

Chaque 17 octobre nous permet de rappeler que l'extrême pauvreté et la misère trouvent leur origine dans les fondements profondément inégalitaires de nos sociétés. Cette misère pour un grand nombre augmente en lien avec la croissance des richesses et l'accumulation des biens pour une minorité.

En 1993, au moment de la construction du Rapport Général sur la Pauvreté commandé par le Gouvernement belge et publié en 1994, on estimait que 5 à 6% des personnes vivaient en Belgique sous le seuil de pauvreté. Aujourd'hui, en 2013 nous représentons 15% de la population belge à vivre sous les seuils de pauvreté. Une augmentation de 10% en 20 ans.

Entre 1996 et 2012 ce sont diverses politiques de lutte contre la pauvreté qui sont « visitées » par l'analyse de ceux et celles qui subissent les destructions de la misère. Chaque année nous interpellons largement le monde politique en remettant à ses représentants ces analyses intitulées « Regards et questions des travailleurs les plus pauvres sur les projets de politique de lutte contre la pauvreté. ».

Par exemple, en 2001, l'analyse portait sur l'appauvrissement croissant du monde du travail que nous dénoncions déjà dans le Rapport Général sur la pauvreté. Appauvrissement qui s'appuie entre autres sur une dérégulation des protections des travailleurs et la destruction des solidarités collectives telles que la sécurité sociale. On assiste à l'apparition de la valeur «universelle» pour le travail des plus pauvres 1€/h avec en plus, dans certains cas, d'éventuelles allocations sociales qui peuvent toujours être suspendues.

Pour dénoncer cela nous organisons la mise en scène d'une vente publique des travailleurs sur une place importante de la ville.

A travers cette mise en scène, nous montrons comment ces activations imposées nous mettent en concurrence avec l'ensemble du monde du travail et contribuent à fragiliser tous les travailleurs.

Suite page 6



FEDERATION

Suite des pages 4 et 5

Le 17 octobre 2007, soit 11 ans après notre engagement de venir raviver régulièrement les mémoires des résistances à la misère inscrites dans les murs de ce bâtiment devenu le Parlement wallon, nous obtenons de la part des parlementaires l'engagement de poser sur les murs du Parlement une reproduction de la dalle en l'honneur des victimes de la misère.

Le 17 octobre 2008 la dalle est posée dans la galerie du Parlement en présence de nombreux militants et militantes, de citoyens solidaires de nos luttes et des parlementaires.

Cette dalle a été réalisée par les élèves d'une école professionnelle de Dinant et gravée dans une plaque de cuivre. Les textes gravés sont en français et en « Wallon » de notre région.

« Là où des gens sont condamnés à vivre dans la misère, les Droits de l'Homme sont violés. S'unir pour les faire respecter est un devoir sacré. »

Depuis chaque 17 octobre, nous invitons les parlementaires et d'autres citoyens à nous rejoindre autour de la dalle pour un temps de témoignage et d'interpellation.

Ces deux dernières années, nous avons initié dans les locaux du Parlement wallon, une réflexion sur la thématique : « Développement durable, pauvreté et action politique », en invitant d'autres associations qui agissent pour un monde différent tant au niveau de la promotion des droits humains que de la défense de l'environnement, au Nord comme au Sud de la planète, à participer à une rencontre associative et à nous rejoindre autour de la dalle.

A travers ces rencontres que nous suscitons dans le cadre du Parlement wallon nous ouvrons dans ce lieu de notre démocratie des dialogues qui s'enracinent dans nos vies. Notre objectif est de partager nos préoccupations avec ces autres mouvements qui questionnent notre société. Nous pensons qu'ils intégreront nos questionnements et espérances dans leurs projets de sociétés et leurs revendications.

En 2011, à l'occasion de cette première rencontre associative, nous avons réfléchi ensemble sur la puissance de l'arme alimentaire qui agit aussi sur toutes les populations les plus pauvres des « pays plus avancés ».

Nous avons mis en évidence à quel point les mécanismes qui organisent l'acapement des terres et de la plupart des moyens indispensables à l'existence humaine, jettent des populations entières ici et ailleurs, dans l'extrême pauvreté et la misère.

On définit les « minima » dans lesquels nous devrions pouvoir survivre et jamais les « maxima » qui par l'accumulation constituent la violation des droits humains. Cette rencontre avec d'autres mouvements et associations leur a permis de découvrir comment les plus pauvres d'un pays « plus avancé » vivent aussi les conséquences de l'arme alimentaire et paient quotidiennement les conséquences des inégalités croissantes.

En 2012, nous renouvelons cette invitation à une rencontre associative dans les locaux du Parlement wallon en abordant cette fois plus spécifiquement le thème de l'habitat à partir du questionnement :

« Le droit au logement est-ce simplement s'abriter ou habiter durablement quelque part ? ».

La plate forme Associations 21, dont plusieurs associations membres participaient aux ateliers, définit notre travail commun de la manière suivante :

« Le 17 octobre dernier, nous étions plus de 100 au Parlement wallon pour entendre les plus pauvres témoigner de leurs difficultés d'accès à l'habitat.

Refuser la misère, c'est aussi prendre en compte ces expériences pour définir ensemble des solutions structurelles.

La plupart des personnes présentes, issues de la grande pauvreté, sont des militants de Luttés Solidarités Travail et d'ATD Quart-Monde.» (Site ass.21 Le 11-01-012).

Sur la base des échanges de ce 17 octobre 2012, un plaidoyer pour « un accès à un habitat accessible à tous et qui répond aux défis posés actuellement

« Le droit au logement est-ce simplement s'abriter ou habiter durablement quelque part ? ».

à nos sociétés » est en cours d'élaboration.

Ce plaidoyer porté par des associations membres de la plate-forme et largement inspiré par les points de vue des plus pauvres sera déposé au Gouvernement wallon et aux parlementaires début 2013.

A l'occasion du 17 octobre 2013, nous renouvelerons une fois de plus notre démarche et elle se construira sur la base de l'analyse de ce qui constitue pour nous des éléments qui fragilisent notre existence et celle de nos enfants en augmentant les inégalités.

Une démarche qui se veut donc... durable !

Janvier 2013, des militantes et militants du mouvement LST

www.atd-quartmonde.be

www.mouvement-lst.org



HAINAUT

NOUS NOUS MOBILISONS !

*Le droit au logement est inscrit dans des textes de loi
Sa mise en œuvre reste difficile !*



LE DROIT AU LOGEMENT

Le droit au logement, en tant qu'élément essentiel pour déterminer un droit à un niveau de vie suffisant, est inscrit dans la déclaration universelle des droits de l'homme depuis le 10 décembre 1948. Et dans l'article 23 de la Constitution belge (complétée en 1994), nous lisons que chacun a le droit de mener une vie conforme à la dignité humaine. Ce droit comprend le droit à un logement décent.

L'assemblée générale des Nations Unies mandate ONU-Habitat à promouvoir des villes socialement et écologiquement durables afin de fournir un logement adéquat pour tous.

La conférence des Nations Unies sur le développement durable (juin 2012-Rio+20), dans l'article 4 de la déclaration finale, recommande d'améliorer les conditions de base au niveau des axes politiques de l'habitat et du logement. Comme nous l'apprennent nos contacts quotidiens, les écrits n'impliquent pas nécessairement la mise en œuvre du droit au logement.

LE RASSEMBLEMENT

Depuis quelques années, nous nous réunissons dans le Hainaut à Fontaine l'Évêque. Et récemment des amis de Leval nous ont rejoints. Nous avons aussi des contacts réguliers au domaine de Pincemaille à Estinnes. Un axe de mobilisation et de réflexion, parmi d'autres, est celui du logement. Nous nous situons

dans le cadre du logement de service public.

A Fontaine, on constate que ça traîne pour faire des travaux. Il y a des problèmes d'humidité. Il y a du vandalisme. Le responsable des travaux ne se déplace pas rapidement pour constater les travaux à exécuter. « Comme si, disait un habitant, nous étions des gens de seconde zone. »

A Leval-Trahegnies, il y a une série de vieilles maisons, datant de 1959, dans la cité. « Les maisons sont pourries », se plaignent les habitants. « Les toitures sont pourries, les corniches foutues.

Quand le responsable des travaux vient constater l'état du logement, il dit que s'il y a de l'humidité c'est dû à la condensation et non à cause du mauvais état de la maison. En fait, les toitures ne sont pas isolées et l'eau coule le long des murs. Nous ne dormons plus dans les chambres que nous n'arrivons pas à chauffer. Nous descendons les matelas et nous dormons en bas... » « Ce qui est difficile, c'est le sentiment de n'être pas entendus et plus encore, l'impression d'être méprisés. »

Plusieurs d'entre nous avons vécu à la rue. Puis nous avons eu droit à un logement social. A l'un d'entre nous qui a demandé des améliorations dans son logement, on a répondu : de toute façon, soyez déjà contents d'avoir un toit. »

NOUVELLE RÉGLEMENTATION

Depuis le 1er janvier 2013, les habitants ont tous reçu un courrier leur annonçant la mise en œuvre d'une modification du code wallon concernant « l'habitat proportionné. C'est-à-dire le nombre de chambres en fonction du nombre de personnes qui habitent le logement. (Voir rubrique Nos droits).

L'objet du courrier parle donc du nombre de chambres excédentaires ou du refus d'une demande de mutation parce que le logement est considéré comme proportionné. Le courrier débute comme ceci : « Au 1er janvier 2013, de nouvelles règles sur la location des logements sociaux en Région wallonne entreront en vigueur..... Afin que vous puissiez prendre vos dispositions en toute connaissance de cause, notre société a déjà réexaminé la situation de votre ménage en se basant sur ces nouvelles dispositions... » A qui s'adresse cette nouvelle législation ? A tous les anciens baux ? Aux nouveaux baux signés à partir de ce 1er janvier ?

Nous continuerons à nous mobiliser, en partant de ce que vivent les gens dans les cités, dans les domaines, dans les campings, autour du droit au logement, du droit à habiter, en vue de sa mise en œuvre plus respectueuse de la dignité humaine.

Fabien Lardinois



NOS DROITS

NOUVEAUTÉS DANS LE LOGEMENT SOCIAL !

*A partir du 1er janvier 2013, certaines choses changent
dans le logement social en Wallonie*



La Main dans la Main les passe en revue.

L'objectif de cette législation est d'une part, de mieux « coller » aux réalités des familles locataires, d'autre part de « gérer » le parc des logements plus ou moins grands disponibles.

Il s'agit à la fois de respecter la vie privée et familiale des ménages, mais aussi d'imposer des normes de qualité des logements, de sécurité (éviter le surpeuplement de petits logements), de « moralité » (éviter que des enfants de sexe différents dorment dans la même chambre).

Chacun de ces enjeux doit avoir sa place dans la définition du logement « adapté » ou « proportionné ». C'est

cependant l'importance relative donnée à chacun de ces critères qui pose question.

Vaut-il mieux permettre à une famille nombreuse de trouver un toit quitte à avoir une chambre en moins, faut-il garantir aux familles séparées le nombre de chambres permettant le retour de tous les enfants le week-end ?

Les familles disent souvent qu'il vaut mieux un logement avec une chambre de moins que pas de logement du tout...

Il y a le critère de l'âge du locataire. Désormais, la chambre supplémentaire pour le couple dont un des membres a moins de 35 ans est supprimée. Par contre, le couple dont un des membres a plus de 65 ans se verra attri-

buer deux chambres. Il en va de même pour la personne isolée de plus de 65 ans qui obtiendra également une chambre supplémentaire.

Il y a le critère de l'âge des enfants. Désormais, deux enfants partageront une seule chambre s'ils ont tous deux moins de 10 ans (quel que soit leur sexe), ou lorsque au moins l'un d'entre eux a plus de 10 ans, s'ils sont de même sexe et pour autant qu'ils aient moins de 5 ans d'écart.

Comme auparavant, l'enfant reconnu handicapé (par le SPF Sécurité sociale) aura toujours droit à une chambre individuelle.

Attention, dorénavant, il sera possible de demander un logement comptant moins de chambres dans les cas suivants :

- si la famille accepte que deux enfants de même sexe, de plus de dix ans et avec plus de 5 ans d'écart partagent une même chambre,
- si la composition du ménage nécessite 5 chambres ou plus.

Le ménage qui aura accepté un logement comptant moins de chambres, devra attendre trois ans pour pouvoir introduire une demande de mutation vers un logement plus grand.

Nous verrons la prochaine fois comme ces nouvelles règles s'appliquent aux contrats en cours.

À suivre

Philippe Versailles

**QUE CELUI OU CELLE QUI SAIT LIRE,
LISE ET PARTAGE CE JOURNAL AVEC CELUI OU
CELLE QUI N'A PAS PU APPRENDRE À LIRE.**

HORS CADRE

HORS CADRE L.S.T. OUVRE SES PORTES

à l'occasion de la Journée mondiale
des Droits de l'Homme

Début décembre, L.S.T Andenne organisait une exposition dans ses locaux. L'occasion pour ceux qui le souhaitaient de découvrir nos engagements et nos luttes pour l'élimination de la misère.

Cela a permis de faire découvrir les réalisations des différents ateliers créatifs réalisées par les familles ainsi que les différentes publications et actions menées en 2012. L'occasion aussi de partager, d'échanger et de débattre sur le vécu de ces familles.

VISITE GUIDÉE

Dans une première salle de nos locaux, achetés il y a tout juste 20 ans, différents panneaux reprenant qui nous étions et les actions significatives que nous avons portées en 2012 sur Andenne ou au sein de la fédération LST (de nos activités journalières comme la Bibliothèque De Rue ou les Caves à la rencontre au Parlement wallon le 17 octobre, Journée mondiale du refus de la misère, en passant par la rencontre avec la secrétaire d'Etat à la lutte contre la pauvreté rencontrée avec les associations partenaires du Rapport Général sur la Pauvreté. Ou encore, la parution des actes du colloque avec le groupe Agora sur la transmission et la transparence des écrits dans l'aide à la jeunesse).

La deuxième salle ouvrait ses portes sur les réalisations produites dans les différents ateliers créatifs de cette année : un coin consacré à la peinture. Cette année nous sommes partis à la découverte de deux peintres belges : Chagall et Magritte. L'occasion de découvrir, à travers leurs œuvres, différentes techniques et de les mettre en pratique.

Un autre espace était consacré aux réalisations faites autour des chapeaux, broches, sacs et accessoires. Comment redonner vie et customiser ces différents matériaux ?

Autre lieu de découverte : l'atelier réalisé durant les grandes vacances avec les enfants de la Bibliothèque De Rue autour de la photographie.

Et enfin, la projection du DVD « Vos écrits nous regardent » réalisé avec ATD Quart - Monde autour de la thématique de la transmission et la transparence des écrits dans l'aide à la jeunesse.

A la sortie, un livre d'or et une phrase choc : « L.S.T ne se dit pas, il se vit... »




Des militants



ÇA SE PASSE en février

Interjournal Concertation sur **la santé** **Atelier** 'le fil' tissus, récup et échanges



Atelier famille Une délégation du mouvement se rend **au conseil communal** de Namur **Intersecteurs**

Travail de recherche sur le lien en **institution** avec l'Aide à la jeunesse Travail de recherche sur le lien en **famille d'accueil** avec l'Aide à la jeunesse

Et surtout :

Les caves : à Namur, les mardis 5 et 19 février 2013.

A Andenne, les mardis 12, et 26 février 2013. Et à Noisieux, le lundi 18 février 2013.

Le groupe des jeunes se retrouve les 8 et 22 février 2013 à 19h.

L'atelier : à Andenne et à Namur les vendredis matin.

Les permanences vous accueillent le lundi et le jeudi à Andenne, le mardi, et le jeudi à Namur. Le jeudi à Jemelle.

Le groupe suivi du rapport général sur la pauvreté se voit tous les mercredis. Et nous sommes aussi tous les mercredis aux Balances et à Peu d'Eau en **bibliothèque de rue** avec les enfants.

Petites nouvelles

NAMUR

DÉCÈS

Jacqueline Gilot est décédée le 17 décembre 2012. Nos pensées vont vers sa famille et Aurore. Jacqueline a été militante à LST pendant les années 80.

Je remercie les personnes de LST pour m'avoir soutenue dans cette épreuve qui a été très douloureuse, merci du fond du coeur. Aurore Saroléa

NAISSANCES

Une petite Adriana est née le 26 décembre 2012 chez Laura Verbeke et Eddy Ghyselink.

Félicitations aux parents, à Franchesca et à Sabine (ses soeurs) et aux grands-parents.

Un petit Pablo est né le 19 janvier 2013 chez Amandine Dewez et Mathieu Puissant.

Nous leur souhaitons beaucoup de bonheur sur le chemin de la vie.

"LA MAIN DANS LA MAIN" le Quart-Monde en mouvement

Ont participé à ce numéro

d'Andenne :
l'équipe d'Actualités Andennaises
de Ciney-Marche-Jemelle-Bastogne :
Chantal, Fabien
de Namur :
Andrée, Cécile, Chantal, Juliette, Luc, Philippe et
l'équipe de rédaction et d'envoi.

Abonnement :

Abonnement de soutien fixé à 15 Euros/an
Cpte : IBAN BE 67 0013 3858 9387
de la Fédération Luttes-Solidarités-Travail
27, rue Pépin - 5000 NAMUR

Tous les dons de plus de 40 Euros sont
déductibles des impôts.

Montant à verser sur le compte
IBAN BE 23 2500 08303891
BIC = GEBABEBB
de CARITAS SECOURS francophone
(Délégation de NAMUR - LUXEMBOURG)
avec comme mention :
projet n° 05/65 (LST)
ou projet n° 178 (LST Andenne)

Nos adresses de contact :

A Andenne :
L.S.T. Andenne asbl
Luttes-Solidarités-Travail Andenne
Rue d'Horseilles, 26 - 5300 ANDENNE
Tél. : 085/84.48.22
andenne@mouvement-LST.org

A Ciney-Marche :
L.S.T. Ciney-Marche asbl
Route de France, 5
5377 BAILLONVILLE
Tél. : 0479/28.90.57
ciney-marche-bastogne@mouvement-LST.org

Province du Hainaut :
Fabien Lardinois
Rue de l'Escaloperie, 1
7040 QUEVY-LE-GRAND
Tél. : 065/88.59.50 - 0479/28.90.57

A Namur :
L.S.T. asbl
Luttes-Solidarités-Travail
Rue Pépin, 27 - 5000 NAMUR
Tél. : 081/22.15.12
namur@mouvement-LST.org

A Tubize :
Claire Goethals
Rue du Centre, 19 - 1460 VIRGINAL
Tél. : 067/64.89.65
tubize@mouvement-LST.org

adresse du site LST
www.mouvement-lst.org

Chers lecteurs
N'hésitez pas à nous contacter...
Nous attendons vos articles,
vos remarques,
un petit coup de fil...
Bonne lecture !

Avec le soutien
de la Communauté française
(Ministère de la Culture et des Affaires
Sociales) et de la Région wallonne
(direction générale de l'économie et de
l'emploi)